

HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS LTD. CODE DE CONDUITE POUR LES FOURNISSEURS

Husky Injection Molding Systems Ltd. et ses filiales (collectivement désignés par « Husky ») sont résolument engagés à mener leurs affaires commerciales d'une manière responsable sur le plan éthique, juridique et social. La force des activités et la réputation de Husky reposent sur sa façon de procéder, mais également sur la conduite adoptée par les partenaires avec qui Husky mène à bien ses projets. La chaîne logistique de Husky est un élément essentiel dans le fonctionnement de l'entreprise et contribue énormément à sa réussite actuelle. C'est pour cette raison que Husky souhaite travailler avec des fournisseurs qui partagent ses principes et valeurs clés, et qui s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles et les secrets industriels de l'entreprise.

Ce Code de conduite pour les fournisseurs (ci-après, le « Code ») reflète les valeurs et principes clés ainsi que les pratiques commerciales de Husky, et a pour but de transmettre aux fournisseurs, sous-traitants, consultants, agents et autres prestataires de biens et de services (collectivement désignés par les « Fournisseurs »), les attentes de Husky en matière de gestion des activités menées avec, pour et au nom de Husky.

Ce Code fait partie des accords passés entre Husky et ses Fournisseurs. Les Fournisseurs sont tenus de respecter ce Code et doivent s'assurer que leurs employés et représentants comprennent et respectent également ce Code. Dans le cas contraire, cela peut constituer un motif de rupture des relations avec le fournisseur et de tout autre accord associé.

Les valeurs clés et les pratiques commerciales de Husky :

Respect de la législation

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect total des lois, codes, règles et réglementations en vigueur dans les pays, provinces, états, régions, municipalités et territoires où ils travaillent.

Pratiques commerciales éthiques

Les Fournisseurs sont tenus d'effectuer toutes leurs transactions commerciales avec intégrité et honnêteté. Le recours à la corruption, aux pots-de-vin ou à toute autre activité frauduleuse n'est pas permis.

Loi antitrust et libre concurrence

Les Fournisseurs ne doivent en aucun cas proposer des offres collusoires, adopter un comportement collusoire de fixation des prix ou des pratiques commerciales déloyales et s'engager à respecter les lois antitrust et de libre concurrence ainsi que toute autre loi visant à encourager la concurrence libre et loyale.

Pratiques de travail

- Les Fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants sous aucune forme. Seuls les enfants âgés de plus de 15 ans, ou ayant l'âge minimum légal s'il est plus élevé que celui-ci, peuvent être employés.
- Toute forme de travail forcé est interdite, y compris l'esclavage, l'emprisonnement, le travail sous la contrainte ou servile.
- Les salaires et les avantages doivent au minimum répondre aux normes légales et industrielles.
- Le nombre d'heures de travail et les indemnités versées pour les heures supplémentaires doivent être conformes à la législation en vigueur et aux conventions collectives, le cas échéant.
- Les Fournisseurs reconnaissent et respectent le droit des employés à s'associer librement, à effectuer des négociations collectives ou à s'organiser comme l'autorisent les lois en vigueur et à soulever des questions liées à l'emploi.

Discrimination

Les Fournisseurs ne doivent pratiquer aucune forme de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le sexe, l'origine ethnique, l'âge, la situation familiale, les croyances religieuses, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, la grossesse, le handicap ou toute autre forme de distinction interdite par la loi.

Harcèlement

Les Fournisseurs se doivent d'offrir à leurs employés un environnement de travail dépourvu de toute forme de harcèlement, que celui-ci soit verbal, physique ou sexuel. Les employés doivent être traités avec respect et dignité.

Environnement

Les Fournisseurs doivent au moins répondre aux normes environnementales définies par les lois, les codes et réglementations en vigueur.

Santé et sécurité

Les Fournisseurs s'engagent à offrir un environnement de travail sain et sûr à tous leurs employés et à l'entretenir, à garder l'environnement de travail exempt de tout élément dangereux et à faire en sorte qu'il soit en conformité avec la législation relative aux conditions de travail, à la santé, à la sécurité et aux installations sanitaires.

Confidentialité

Les informations produits et commerciales, le savoir-faire, les secrets industriels, les technologies et toutes les autres informations confidentielles (collectivement désignés par les « Informations confidentielles ») sont des atouts essentiels de Husky que les Fournisseurs se doivent de protéger. Outre la signature de la clause de confidentialité standard de Husky, les Fournisseurs sont tenus de respecter et de suivre les procédures et les contrôles suivants qui visent à protéger les Informations confidentielles de Husky :

- Sécurité
 - Les Fournisseurs doivent disposer d'un système qui limite l'accès des locaux aux employés uniquement et d'un processus formel pour les visites.
 - Les Fournisseurs doivent surveiller l'utilisation d'appareils photo ou de tout autre dispositif électronique enregistreur dans les zones de production.
- Gestion des documents
 - L'accès aux documents comportant des informations sensibles relatives à la propriété intellectuelle de Husky, y compris les spécifications, les algorithmes, les plans et schémas (collectivement désignés par les « Documents ») doit être limité aux employés en présentant le besoin.
 - Tous les éléments permettant d'identifier la marque Husky (c'est-à-dire le logo Husky, les références de pièces, les noms de projets, etc.) ne doivent apparaître sur aucun Document visible par les employés et les ouvriers (c'est-à-dire sur les zones de production, dans les ateliers, etc.).
 - Les Documents doivent être classés ou rangés dans des endroits dont l'accès est limité.
 - Les Documents doivent être déchiquetés ou détruits d'une autre façon après usage.
 - Les Documents ne doivent pas être jetés dans des poubelles accessibles au public.
 - Les Fournisseurs doivent contrôler l'accès à la copie (c'est-à-dire par clé USB, disque dur externe, etc.) et à l'impression des versions électroniques des Documents.
 - Les Fournisseurs doivent contrôler les échanges de Documents par e-mail internes et externes.
 - Les Fournisseurs doivent disposer d'un processus formel de destruction des versions électroniques des Documents.

Conflit d'intérêts

- Les Fournisseurs ne doivent en aucun cas chercher à recruter des employés de Husky pendant toute la durée de leur contrat commercial avec Husky et un an après la fin de la relation commerciale.
- Les Fournisseurs ne doivent en aucun cas chercher à faire affaire avec les clients de Husky ni à développer des relations commerciales avec les concurrents de Husky à l'aide des Informations confidentielles qu'ils auraient pu obtenir au cours de leur relation commerciale avec Husky.

Preuve de respect des exigences

Les principes énoncés ci-dessus font partie des accords passés entre Husky et ses Fournisseurs. Les Fournisseurs doivent être en mesure de prouver qu'ils respectent bien ce Code, à la demande et pour la satisfaction de Husky. Husky vérifie régulièrement si les Fournisseurs respectent ce Code en organisant des visites sur site, des réunions et des débats avec les employés des Fournisseurs en les prévenant suffisamment à l'avance. Les Fournisseurs sont priés de faciliter la coopération avec Husky pendant toute la durée de la visite sur site. Si un Fournisseur ne respecte pas l'un des principes de ce présent Code, il sera tenu de prendre des mesures correctives. Husky se réserve le droit de rompre un accord avec un Fournisseur qui n'est pas en mesure de prouver qu'il respecte le présent Code.